



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

17 octobre 2019 à 19 heures

Étaient présents 13 : Mesdames Marie-Cécile MACHON, Annick LECHOWICZ, Olga LERICHE, Sylvianne GONTHIER, Ingrid GAMEZ et, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Eddy BOUBET, Bernard DUPAS, Pascal DHOUILLY et Florian LEGRAND.

Absents excusés 2 : M Sébastien BUSSY ayant donné procuration à M Eddy DHERBECOURT et M. Philippe HERBET ayant donné procuration à M. Florian LEGRAND.

M Eddy DHERBECOURT est désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 5 septembre 2019

• Motion : Implantation d'éoliennes sur la commune de Carnières

La législation actuellement en vigueur amène la commune d'Awoingt à émettre un avis sur l'édification d'éoliennes dans une commune proche.

M le Maire propose au Conseil municipal une motion concernant la construction de ces aérogénérateurs sur la commune de Carnières.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal émis un avis défavorable quant à l'édification d'éoliennes à Carnières (motion consultable en Mairie).

• Motion : Réorganisation des services fiscaux

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par M. le Ministre de l'action et des comptes publics apportant des précisions sur la réorganisation des trésoreries et des services fiscaux de proximité.

M le Maire donne lecture de la motion proposée par M Guy Bricout, député de la 18^{ème} circonscription. Cette motion stipule notamment que cette réorganisation soit élaborée en concertation avec les territoires, en fonction de leurs besoins réels et en n'obérant pas le caractère rural du Cambrésis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la motion proposé par M. le député (motion consultable en Mairie).

• Décision budgétaire modificative

Le Conseil municipal, après délibération, décide de procéder à l'ouverture de crédit sur le compte 2315 de 150 000 euros.

• Décision du Conseil municipal concernant la parcelle AA326

M. Le Maire informe l'Assemblée que lorsque le Conseil municipal l'avait autorisé à vendre la parcelle 324 à M. et Mme HUREZ, il avait été omis de prendre en compte la parcelle AA 326 d'une superficie de 15 m².

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à vendre cette parcelle au prix de 3€ le m² et à signer les documents nécessaires. Les frais se rapportant à cette vente seront supportés par les acquéreurs.

• Avis sur l'évolution des statuts communautaires proposé par la CLECT (Commission Locale d'Evolution des Charges Transférées)

M le Maire rappelle que ces modifications statutaires n'ont pour finalité que de régulariser une situation existante ; il est proposé de ne pas changer les attributions de compétences, les statuts ne venant que régulariser une situation antérieure. Les Conseils municipaux des 55 communes composant notre EPCI ont à se prononcer.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal émet un avis favorable du rapport établi par M. Serge FOVET, Président de la CLECT.

• Rapport de la chambre régionale des comptes pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai

M le Maire informe le Conseil municipal qu'un rapport a été rendu par la chambre régionale des comptes sur la Communauté d'agglomération de Cambrai ; ce rapport est adressé à tous les maires des communes membres de la CAC afin de pouvoir en débattre.

M. le Maire émet l'avis qu'il serait opportun de remettre à plat en s'appuyant sur les remarques de la CRC tous les reversements effectués afin d'assurer une ambiance sereine dans les relations intercommunales au sein de la CAC.

• Questions diverses

- Le balayage des bandes cyclables en agglomération - convention

Le département nous a adressé une nouvelle convention, une erreur ayant été relevée dans le libellé de la précédente convention.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal autorise M le Maire à signer cette nouvelle convention d'entretien du domaine public départemental relative au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération.

- Le pays du Cambrésis

Le pays du Cambrésis a émis un avis défavorable sur le projet du STADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et de l'Egalité des Territoires Hauts de France), notamment sur les objectifs proposés concernant la consommation foncière, la desserte ferroviaire et la production de logements.

- Le PLU

Le PADD a été voté, l'élaboration du PLU se poursuit dans le cadre de la législation en vigueur.

- Les travaux

M. Bernard DUPAS signale que le chemin dit du couvent a été parfaitement remis en état et adresse ses félicitations et remerciements à M l'Adjoint délégué aux travaux M.Bussy.

Une partie de chaussée sera remise en état par la société Noréade au niveau de l'allée des Roses.

- Autres informations

Un affichage sera ajouté afin de préciser l'utilisation des jeux au niveau de l'espace ludique, notamment sur l'emploi du parapluie.

La benne à déchets vert sera présente le week-end du 2 novembre 2019 pour la dernière fois de la saison 2019.

Une demande de licence III a été déposée par l'enseigne commerciale située rue Léon Gambetta (Léon la brocante).

La séance est levée à 20 heures 10.

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication
Eddy DHERBECOURT

